



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

CANTON DE BOLBEC

COMMUNE DE TANCARVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	13
- présents	10
- votants par procuration	2
- absents	3
- total des votants	12

L'an deux mille dix-neuf, le mardi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Tancarville, convoqué le lundi dix-huit février deux mille dix-neuf, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur David SABLIN, Maire.

Etaient présents :

M. David Sablin, Maire.

M. Raphaël Bénard, M. Bernard Harel, M. Patrick Justin, Adjoint.

M. Stéphane Lemeille, Conseiller délégué.

Mme Nathalie Lesage, Mme Chantal Saint-Ouin, M. Ludovic Famery, Mme Marie-France Viger, M. Lionel Legris, Conseillers municipaux.

Etaient absents :

Mme Isabelle Devin, Mme Jocelyne Lavoipière, Mme Sophie Gomont Conseillères municipales.

Votants par procuration :

Mme Jocelyne Lavoipière, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Stéphane Lemeille.

Mme Sophie Gomont, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Lionel Legris.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Raphaël Bénard est nommé secrétaire à l'ouverture de séance.

Lors du dernier conseil municipal en date du 4 décembre 2018, un élu n'a pas signé le procès-verbal du 6 septembre 2018 sans manifester son refus de l'approuver.

Monsieur le Maire soumet donc de nouveau ledit procès-verbal à l'élu concerné, Monsieur Legris. Ce dernier affirme qu'il ne s'agit pas d'un oubli et que cela est volontaire.

Approbation par la majorité des élus du procès-verbal du 4 décembre 2018.

Administration générale – Espace public numérique (EPN) – Renouvellement de la convention pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

Considérant que, depuis plusieurs années, Caux Seine agglo œuvre pour faciliter l'accès à l'informatique et à Internet, et lutter contre la fracture numérique sur son territoire par le biais d'un réseau d'infrastructures fixes et mobiles.

Considérant que Caux Seine agglo souhaite ainsi offrir de par son rôle de Centre de Ressources et d'Animation Numérique Territorial, une dimension numérique plus large, étendre l'offre de service d'animation numérique territoriale et développer par la même occasion les connaissances des publics normands selon 4 axes en favorisant l'acculturation, l'inclusion numérique, la transition numérique et l'accès aux nouvelles technologies. Considérant que la commune possède un EPN.

Considérant qu'il est alors nécessaire de renouveler la convention de partenariat entre la collectivité et Caux Seine agglo afin que l'EPN de Tancarville soit inscrit dans le réseau des EPN en Caux vallée de Seine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- D'accepter le renouvellement de la convention de partenariat avec Caux Seine agglo pour l'année 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Administration générale – Adoption de la motion du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine pour une affirmation de la Mission Locale comme acteur incontournable sur le territoire de la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi en faveur des jeunes

Monsieur le Maire expose :

Considérant que lors d'une réunion de travail présidée par le Premier ministre, la ministre du Travail a présenté son plan de transformation Action Publique 2022 afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers le marché du travail.

Considérant que le texte annonçait que « Les collectivités locales volontaires pourront participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de la Mission Locale au sein de Pôle Emploi avec une gouvernance adaptée ».

Considérant la Mission Locale du Pays de Caux vallée de Seine comme partie intégrante des acteurs du Service Public et de l'Emploi.

Considérant l'ancrage territorial de la structure par sa présence au plus près des jeunes de 16 à 25 ans sur le bassin d'emploi du Pays de Caux vallée de Seine.

Considérant la motion du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays de Caux vallée de Seine pour une affirmation de la Mission Locale comme acteur incontournable sur le territoire de la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi en faveur des jeunes, dont lecture est faite par Monsieur le Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide :

- D'adopter la motion du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays de Caux vallée de Seine annexée à la délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ressources humaines – Renouvellement d'un contrat de rédacteur territorial

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment son article 3-1.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant la mutation d'un agent au 1er novembre 2015.

Considérant que le contrat de remplacement arrive à son terme le 30 avril 2019.

Considérant que cet agent doit être remplacé pour la bonne continuité du service administratif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 3 voix contre décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 35 heures semaine pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.
- De préciser que la rémunération dudit contrat est fixée selon l'indice brut 542, indice majoré 461, à laquelle il convient d'ajouter les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent seront à inscrire au budget primitif 2019.

~~~~~

**Décision du Maire :**

- Décision n°2019-01 : Contrat d'entretien chaudière de la Mairie
- Décision n°2019-02 : Contrat de maintenance du logiciel Colibris de la Bibliothèque
- Décision n°2019-03 : Contrat de maintenance des logiciels de la Mairie
- Décision n°2019-04 : Contrat de maintenance du logiciel de gestion des salles
- Décision n°2019-05 : Contrat de maintenance du logiciel enfance
- Décision n°2019-06 : Contrat de maintenance du matériel informatique

~~~~~

Communication du Maire :

- TIG : Suite aux remarques de Monsieur Legris, lors du conseil municipal du 4 décembre 2018, des précisions sont apportées sur les missions qui peuvent être confiées à une personne condamnée à des travaux d'intérêt général. Un extrait du guide pratique à l'usage des structures d'accueil « Le travail d'intérêt général », est distribué aux élus.
- Journée du 8 mai 2019 : Une nouvelle journée citoyenne sera organisée à l'issue de la Cérémonie commémorative du 8 mai.
- Fête du village : La date retenue est le 22 juin 2019. Un concert aura lieu en soirée, place du Bourg.
- Grand Débat National : Le cahier de doléances a été transmis à la Préfecture de Seine-Maritime. Il est encore possible de contribuer au débat en ligne. A ce jour, une doléance a été déposée à Tancarville.
- Falaises : L'avancée des travaux est favorable. Les habitants relogés pourront regagner leurs logements dès que la réception de travaux des parcelles concernées sera effectuée.

~~~~~

**Questions diverses :**

- Echanges sur la non-nécessité de prendre la délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019.
- Echanges sur la non-nécessité de prendre une délibération pour l'achat d'une voiturette pour les enfants hospitalisés, en partenariat avec l'Association « Ma Vie Mon Souffle ».
- Echanges suite à l'installation d'une table de pique-nique à la « Cailloutière ».
- Echanges suite à une demande de sécurisation de la sortie du Chemin des Fontaines.
- Echanges sur l'entretien du Chemin des Fontaines.
- Echanges sur les prélèvements mensuels pour les factures d'eau de STGS.
- Echanges sur les falaises.

Séance levée à 19 h 11

Le Secrétaire de séance  
Raphaël Bénard



Le Maire  
David Sablin

